

Révision de l'ombudsman

Entrevue du président et éditeur du journal *Le Soleil* de Québec,
M. André Provencher, au *Téléjournal/Québec* le 2 novembre 2005

Le 2 novembre 2005, *Le Téléjournal/Québec* diffusait une entrevue en studio avec le président et éditeur du *Soleil*, M. André Provencher.

Le 29 novembre suivant, le Syndicat de la rédaction du *Soleil* (SRS) adressait une lettre à la directrice de la télévision de Québec, Mme Louise Cordeau, parce que « *la station de Radio-Canada à Québec a diffusé, à notre avis, un reportage partial et partiel à la suite de la conférence de presse tenue par le Syndicat de la rédaction du Soleil. Aucun journaliste de Radio-Canada n'était en reportage à notre conférence de presse et aucune entrevue avec des représentants du SRS, pourtant disponibles... Après une courte mention de notre communiqué, vous avez accordé tout le temps d'antenne à l'éditeur du Soleil, André Provencher. Le travail de l'animatrice Julie Drolet n'est nullement en cause, mais il est évident que vos téléspectateurs n'ont pu avoir une information juste et globale de la question : nous n'avons pu défendre notre point de vue. Nous aimerions savoir pourquoi la télévision de Radio-Canada a décidé de présenter un seul côté de la médaille.* » Et le SRS demande alors qu'on lui accorde un temps d'antenne équivalent à celui qu'a obtenu M. Provencher.

Le 19 décembre, comme le SRS n'avait pas encore reçu de réponse, il a demandé l'intervention de l'ombudsman : « *Nous croyons que cette attitude va à l'encontre du grand principe qui guide Radio-Canada, c'est-à-dire de faire preuve d'exactitude, d'intégrité et d'équité dans toutes ses activités journalistiques.* » Et il joint un texte du *Soleil* qui traite du sujet évoqué par le SRS :

Les syndicats du Soleil disent craindre que leur journal soit à son tour victime de la Montréalisation des médias...

Les trois syndicats qui représentent les employés de bureau, de la rédaction et les représentants sont en négociation depuis un an pour renouveler leurs conventions collectives. Selon Éric Moreault, président du syndicat de la rédaction...

« Ça va plutôt bien aujourd'hui au Soleil, mais on s'inquiète de l'avenir parce que l'employeur essaie d'imposer des chroniqueurs de La Presse dans nos pages, à l'encontre des promesses de Guy Crevier (président de Gesca) devant l'Assemblée Nationale. »

...André Provencher s'est d'abord dit surpris par la sortie du syndicat, sachant qu'une nouvelle proposition patronale allait être déposée à la séance de conciliation du lendemain...

Le directeur du Syndicat des communications de Radio-Canada, Alex Levasseur, a de son côté déploré que Québec ne produise plus qu'une heure de radio par semaine pour le réseau et qu'il ne reste plus de studio pour produire d'autres émissions de télé que les bulletins de nouvelles...

Le Soleil, 3 novembre 2005

Le 22 décembre, dans une lettre adressée au président du SRS, le chef des émissions d'information, M. Marcel Courchesne, a justifié l'absence de reporter à la conférence de presse par l'obligation de faire des choix parmi les possibilités de couverture; il signale toutefois que quatre minutes ont été consacrées aux sujets suivants : 2 m 45 s à la « Montréalisation » et 1 m 15 s au format tabloïd.

Révision de l'ombudsman

12

Entrevue du président et éditeur du journal *Le Soleil* de Québec,
M. André Provencher, au *Téléjournal/Québec* le 2 novembre 2005

La décision éditoriale d'inviter Monsieur Provencher en studio reposait principalement sur trois motifs : une réaction aux craintes de votre syndicat à la montréalisation des médias, une occasion de faire le point sur l'état de santé du Soleil et du projet de conversion éventuelle du journal en tabloïd.

Il cite l'amorce de l'entrevue de l'animatrice du *Téléjournal/Québec* et intervieweuse de M. Provencher, Mme Julie Drolet :

Les trois syndicats des employés du quotidien Le Soleil dénoncent ce qu'ils appellent la montréalisation des médias. Ils s'inquiètent de l'orientation que Le Soleil est en train de prendre avec l'imposition entre autres des chroniqueurs du journal La Presse dans les pages du Soleil. Les deux journaux appartiennent au même propriétaire, Gesca. Le président du Syndicat de la rédaction du Soleil affirme que les propriétaires des médias de Québec ont une obligation morale de réinvestir dans la région et de s'assurer que l'information d'ici est produite par des artisans d'ici. Nous avons invité le président et éditeur du Soleil, monsieur André Provencher à réagir à ces affirmations.

Puis, écrit-il, les questions de Madame Drolet confrontent notre invité aux inquiétudes exprimées par les syndicats :

Monsieur Provencher, vos employés tirent une sonnette d'alarme. Ils disent que Le Soleil emboîte le pas à une tendance qu'on retrouve aussi dans les autres médias de Québec, à la radio comme à la télé...

Reconnaissez-vous que la tendance est à l'uniformisation du contenu d'une ville à l'autre...

Le dernier segment de l'entrevue a été consacré à l'avenir du Soleil et à sa conversion éventuelle en tabloïd :

On ne peut pas avoir l'éditeur du Soleil avec nous sans parler de l'état de santé financière et du lectorat...

J'ai en mains le journal Le Nouvelliste de Trois-Rivières dont Gesca est propriétaire...

Cette semaine, c'est sous forme tabloïd que paraît Le Nouvelliste. Pour quand Le Soleil?...

Madame Drolet a réalisé une entrevue dans les règles de l'art, sans complaisance avec son invité. Dans le cas présent, nous croyons que notre travail a été respectueux des Normes et pratiques journalistiques (de) Radio-Canada...

Le 25 janvier, le président du SRS, M. Éric Moreault, est revenu à la charge :

Le SRS juge que (les) explications sont nettement insuffisantes. Nous considérons que le reportage (...) demeure partial et partiel.

En termes de partialité, nous vous rappelons que la haute direction de Radio-Canada a conclu une entente avec Gesca en 2001. Sans tomber dans la paranoïa, nous constatons les liens étroits qui lient les deux entreprises de presse.

Nous persistons aussi à affirmer que la télévision de Radio-Canada aurait dû présenter à ses auditeurs un reportage complet présentant les deux côtés de la médaille...

Révision de l'ombudsman

13

Entrevue du président et éditeur du journal *Le Soleil* de Québec,
M. André Provencher, au *Téléjournal/Québec* le 2 novembre 2005

La décision de ne pas présenter le point de vue du SRS pour des raisons de contraintes de production va à l'encontre de toutes les normes et pratiques journalistiques en terme de rigueur...

C'est la décision, en aval, de ne pas nous inviter à l'émission qui nous apparaît inexcusable...

Dans les circonstances, nous vous demandons une révision du dossier...

La Révision de l'ombudsman

Le mandat de l'ombudsman, c'est de :

...juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada appelée Normes et pratiques journalistiques (NPJ, www.radio-canada.ca/ombudsman).

Cette politique s'appuie sur trois grands principes : l'exactitude, l'intégrité et l'équité.

L'équité : L'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements. (NPJ, III, 2)

L'ombudsman a demandé copie de l'enregistrement de l'émission du 2 novembre 2005.

Le Conseil canadien de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) exige qu'un radiodiffuseur conserve copie d'une émission pendant les quatre semaines qui suivent sa diffusion.

Au moment où le SRS a demandé des explications à la direction de Québec, la bande témoin des émissions était toujours disponible. Cette bande est maintenant effacée. Pour sa réponse au SRS, le chef de l'information a visionné et transcrit une copie de l'épisode conservée pour fins d'archives. Cette copie est disparue. Malgré tous les efforts pour la retrouver, dont l'ombudsman n'a pas raison de douter, elle n'est pas réapparue sur la tablette où elle avait sa place.

La documentation disponible pour se faire une opinion est donc constituée de l'article du *Soleil* et du contenu des lettres du SRS et de la direction de Radio-Canada à Québec.

Après avoir lu cette documentation, l'ombudsman constate que le segment diffusé dans *Le Téléjournal/Québec* a semblé prendre plusieurs directions : il ne faisait pas le point sur une seule question qui aurait été le conflit de travail entre *Le Soleil* et ses employés. Il semble au contraire que l'on ait pris prétexte du fait que l'éditeur du *Soleil* avait accepté d'accorder une entrevue en studio pour traiter au moins trois sujets distincts : la « montréalisation » des médias de Québec, la santé financière du *Soleil* et la conversion au format tabloïd. La raison d'être du segment lui-même, c'est l'invité, qui par sa position singulière devrait avoir beaucoup à dire sur différents sujets.

Il faut donc se situer à un autre niveau pour répondre aux questions soulevées par le SRS.

Révision de l'ombudsman

14

Entrevue du président et éditeur du journal *Le Soleil* de Québec,
M. André Provencher, au *Téléjournal/Québec* le 2 novembre 2005

- Y a-t-il une entente entre Radio-Canada et Gesca?

Dans le contexte du non-renouvellement du contrat de F. Parenteau, la directrice générale des communications des services français a affirmé sans détour :

...qu'il n'y a aucune entente écrite, informelle ou secrète entre Radio-Canada et Gesca (La Presse), pour offrir une tribune privilégiée à ses journalistes... Nous prenons grand soin d'inviter des journalistes de plusieurs médias pour présenter des commentaires politiques.¹

Quant à la collaboration entre le Gala Excellence de *La Presse* et Radio-Canada,
...il s'agit d'une collaboration spécifique sur le Gala qui n'a rien à voir avec le reste de la programmation.

Il faut effectivement éviter de « *tomber dans la paranoïa* ».

- Lorsqu'il y a conflit de travail, faut-il rendre compte de la position des différentes parties au dossier?

En toutes circonstances, il faut tenter de rendre compte de la position de toutes les parties. Ce n'est pas toujours évident, car il arrive souvent que l'une ou l'autre des parties, et parfois les deux, refusent d'accorder des entrevues et ne publient pas de communiqué sur les enjeux et l'état des négociations.

Le SRS ne conteste pas l'énoncé du chef de l'information, à savoir que l'entrevue, le 2 novembre 2005, a commencé par un rappel de la position du SRS sur la « montréalisation » des médias de Québec (telle que rappelée par communiqué de presse). Il ne serait donc pas exact d'affirmer que Radio-Canada « *a décidé de ne pas présenter le point de vue du SRS* ».

Le fait que cet exposé ait eu lieu semble avéré de manière incontestable. Sur cette base, il est donc possible de rejeter la plainte.

- Ce que le SRS reproche à Radio-Canada, c'est de ne pas avoir été invité en personne à l'émission, au même titre qu'était invité le président et éditeur du *Soleil*. Est-ce qu'il fallait nécessairement diffuser une entrevue d'un représentant du SRS, ce même jour?

La liberté de presse, c'est plus que la liberté d'imprimer : c'est d'abord et avant tout la liberté de choisir les sujets qui vont se retrouver à l'antenne, les angles de traitement, les invités, ce qu'on appelle la liberté de la Rédaction. Établir comme règle la nécessité de diffuser en concomitance les propos d'un représentant de la partie patronale et ceux d'un représentant de la partie syndicale à l'occasion d'une négociation reviendrait plus souvent qu'autrement à faire taire tous les protagonistes. Il faut donc user de jugement en toutes circonstances.

Dans le domaine du reportage sur les relations de travail, où souvent les positions de chaque camp sont explicitées, il reste nécessaire de faire tous les efforts pour exposer les points de vue de toutes les parties au conflit, selon le principe d'*équité*.

¹ Voir Annexe 1

Révision de l'ombudsman

15

Entrevue du président et éditeur du journal *Le Soleil* de Québec,
M. André Provencher, au *Téléjournal/Québec* le 2 novembre 2005

Mais comme mentionné plus haut, il n'est pas évident pour l'ombudsman que l'objet de l'entrevue avec M. Provencher portait principalement sur le conflit et la négociation entre le SRS et *Le Soleil* : le rappel d'un enjeu du conflit (la « montréalisation ») a plutôt servi de prétexte.

Si la question de la « montréalisation » de la presse est pour le moins cruciale pour le public de Québec, elle mérite certes un traitement en profondeur. Et ainsi, il faut souhaiter que la télévision de Radio-Canada permette à différents acteurs de la société civile, dont le SRS, d'exprimer leur point de vue au moment opportun.

Conclusion

Le SRS et la direction de Radio-Canada reconnaissent que le point de vue du Syndicat de la rédaction du *Soleil* sur la « montréalisation des ondes » a servi d'amorce à l'entrevue du président et éditeur du *Soleil* dans *Le Téléjournal/Québec* du 2 novembre 2005. Toutefois, compte tenu de l'impossibilité de visionner l'émission mise en cause, l'ombudsman se voit forcé de mettre fin à sa révision du dossier.

L'ombudsman recommande qu'à l'avenir, dès que la direction est informée d'une plainte à propos d'une émission, elle conserve l'enregistrement de l'émission pour considération future dans un lieu sûr. L'ombudsman souhaite que cette recommandation fasse l'objet d'un avis à toutes les directions radio, télévision et Internet, autant dans les régions qu'aux têtes de réseau.

Renaud Gilbert
Ombudsman des services français
Société Radio-Canada

Le 14 février 2006

Annexe 1

Lettre de Mme Guylaine Bergeron à M. R. Bélanger, le 19 janvier 2006

Monsieur,

Le bureau de M. Sylvain Lafrance a bien reçu vos commentaires et m'a demandé d'y répondre. Nous vous remercions de votre lettre et vous assurons que les commentaires de nos auditeurs sont très importants pour nous.

Vous dites que vous avez lu la lettre de M. Keable dans le Devoir du 10 janvier. Peut-être avez-vous pu lire aussi une autre lettre dans le Devoir du 11 janvier, signée par le directeur général de l'information radio, M. Alain Saulnier et par la directrice générale des programmes de la Première Chaîne, Mme. Louise Carrière. Au cas où vous l'auriez ratée, je me permets de la reproduire, en post-scriptum. Cette lettre explique les arguments du comité des programmes sur la chronique de M. Parenteau.

Vous nous posez aussi des questions plus précises sur les rapports entre Radio-Canada et Gesca. Soyez assuré qu'il n'y a aucune entente écrite, informelle ou secrète entre Radio-Canada et Gesca pour offrir une tribune privilégiée à ses journalistes. Vous verrez en lisant plus loin notre lettre au Devoir, que nous prenons grand soin d'inviter des journalistes de plusieurs médias à notre antenne pour présenter des commentaires politiques.

Vous me répondriez peut-être que la télévision s'est associée dimanche dernier à Gesca pour présenter le Gala de La presse et Radio-Canada. C'est exact. La télévision choisit d'être partenaire pour mettre sur pied cet événement important. Cela dit, il s'agit d'une collaboration spécifique sur le Gala qui n'a rien à voir avec le reste de la programmation.

Merci encore de vos commentaires et de votre intérêt pour la programmation et le mandat de Radio-Canada. Je vous signale que vous pouvez toujours écrire à l'ombudsman de Radio-Canada, si vous le jugez nécessaire.

Veillez accepter l'expression de mes salutations respectueuses,

Guylaine Bergeron
Directrice générale des communications des services français
de Radio-Canada

Lettre au Devoir, 11 janvier 2006 :

Devant les nombreuses lettres sur le départ de M. François Parenteau de l'émission *Samedi et rien d'autre*, le comité des programmes de la radio de Radio-Canada tient à publier la mise au point suivante.

Nous avons mis fin au contrat du chroniqueur dans un contexte très particulier, nous en convenons. Toutefois, il faut préciser que cette remise en question d'un contrat n'équivaut pas à un bannissement des ondes à vie. Le comité des programmes, qui a la responsabilité d'évaluer tous les contenus à l'antenne, a tout simplement estimé que M. Parenteau ne remplissait plus le mandat qui lui avait été confié.

Il incombe aux dirigeants de la radio, de trouver un juste équilibre entre le respect de politiques journalistiques exigeantes, et l'aménagement d'un espace de liberté pour les créateurs. Depuis toujours, la direction fait en sorte que cet espace de liberté soit le plus large possible, ce qui permet d'offrir une radio vivante et intéressante qui plaît aux auditeurs et les incite à s'informer. Pour cette raison, l'humour, même audacieux et provocateur, a toujours été bienvenu et l'est toujours à l'antenne de Radio-Canada. Et la direction respecte entièrement la liberté nécessaire au travail des humoristes. À l'écoute, on constatera aisément que le but de leur humour est de faire rire, avec les sujets qui s'y prêtent.

Voici un extrait des normes et pratiques de Radio-Canada qui traite la question de l'humour : *La qualité de la satire joue beaucoup dans la décision de l'utiliser. Les propos et les images satiriques devraient être présentés de façon qu'ils soient aisément identifiés comme tels par l'auditoire.*

On dit aussi dans la politique des programmes de Radio-Canada : *La tendance à mêler l'information et le divertissement dans les émissions est de plus en plus courante. Radio-Canada n'entend pas freiner cette évolution, mais lorsque des éléments d'information sont introduits dans un programme de divertissement, la politique journalistique touchant le pluralisme et l'équilibre des opinions s'applique, surtout si des questions controversées sont abordées.*

Ces extraits donnent une bonne idée des balises qui doivent inspirer les réflexions du comité des programmes. M. Parenteau a été embauché comme humoriste, à l'émission *Samedi et rien d'autre*, afin de livrer des billets d'humour où il analysait l'actualité sociale et politique avec esprit et fantaisie. Avec le temps, M. Parenteau s'est cependant écarté de cette approche humoristique. Ses billets se sont transformés en éditoriaux, voire en pamphlets, deux genres très éloignés du mandat qui lui était donné, et qui ont semé la confusion dans l'esprit de plusieurs auditeurs.

Des discussions ont eu lieu avec M. Parenteau afin que ses billets retrouvent leur mandat premier. Nous avons constaté que les changements souhaités n'avaient pas été apportés, et Radio-Canada a décidé fin décembre de mettre fin à son contrat. La pause des fêtes est le moment naturel pour faire le point sur les formules d'émissions et faire les ajustements nécessaires.

La diffusion des opinions en ondes est régie par la politique journalistique de Radio-Canada, notamment dans cet extrait : *La Société s'efforce de « choisir des commentateurs et commentatrices aptes, de par leurs antécédents, à donner une opinion d'expert fondée sur de l'information exacte »*. C'est pourquoi les chroniques éditoriales sont livrées par des experts extérieurs reconnus du monde de l'information. Par exemple : Michel C. Auger du Journal de Montréal, Don McPherson de la Gazette, André Pratte de La Presse, Michel David du Devoir ou Chantal Hébert, du Devoir et du Toronto Star, qu'on peut entendre à l'émission montréalaise *C'est bien meilleur le matin*.

A l'émission *Samedi et rien d'autre*, la bourse de l'actualité est livrée sur un ton humoristique évident, mais fait quand même appel à des journalistes, « columnists » ou éditorialistes de plusieurs médias, dont le métier est justement l'observation quotidienne de la scène politique. Les journalistes qui participent à cette bourse de l'actualité sont nombreux et leur participation alterne. Ce sont en ce moment Manon Cornellier, Antoine Robitaille et Josée Boileau du Devoir, Michel Vastel de l'Actualité, Vincent Marissal, Mario Roy et Katia Gagnon de la Presse, et Pierre Dubuc de l'Aut'journal. De nombreux autres ont aussi participé à cette chronique dans le passé, selon leurs disponibilités.

Notre politique journalistique exige qu'on présente de façon équitable, un éventail complet des opinions pertinentes sur les sujets controversés. Et c'est pour ça que tous les jours, des experts de tous horizons et des acteurs de l'actualité sont aussi conviés à expliquer leurs points de vue sur les grands enjeux politiques, économiques et sociaux.

Nous faisons aussi une large place aux opinions des non-spécialistes. Le public est invité à s'exprimer dans plusieurs émissions, et les gens sont tout à fait libres de livrer des opinions semblables à celles proposées dans les billets de M. François Parenteau. Nous invitons aussi des personnalités de différents milieux, ou des artistes, comme M. Parenteau à discuter librement les sujets qui les intéressent, politiques ou autres. Mais aucun d'entre eux ne dispose d'une tribune hebdomadaire, de façon automatique. Ils sont invités occasionnellement, en alternance, ou à plusieurs. Nous misons résolument sur la diversité d'opinions à Radio-Canada.

Maintenir l'équilibre entre la liberté d'expression, la présentation d'émissions modernes et stimulantes, et l'application de normes et pratiques journalistiques parmi les plus exigeantes au monde, n'a jamais été un exercice facile et ne le sera jamais. Surtout pas pour une radio et une télévision publiques dans un pays démocratique. La Société Radio-Canada croit à l'importance primordiale du rôle qui lui est confié et entend assumer pleinement la responsabilité de son mandat. Jusqu'à maintenant, les auditeurs font confiance au sérieux et à la crédibilité de leur radio et de leur télévision publiques et nous ferons tout pour continuer à mériter cette confiance.

Pour le comité des programmes de la radio,
Louise Carrière
Directrice générale, Première Chaîne radio
Alain Saulnier
Directeur général de l'Information radio